

Association « Salut à Toi »

Compte rendu de l'assemblée générale extraordinaire  
du 05 février 2015 effectuée à Bray-Dunes

Personnes présentes : Jérôme Poisson et Adrien Cossa.

Sont inscrits à l'ordre du jour :

- faire le point concernant les actions effectuées depuis l'AG du 19/08/14 ;
- changement du siège social ;
- nouveau site ;
- paiement en ligne des cotisations ;
- FOSDEM (salon de développeurs à Bruxelles).

Bilan depuis l'AG du 19/08/14 :

- le compte en banque de l'association a été ouvert au Crédit Mutuel (agence Gobelins) ;
- le système de paiement en ligne « apayer.fr » proposé par la banque a été retenu ;
- adhésion à Liberté 0 : les adhésions ne sont pas encore officiellement ouvertes ;
- système de gestion des cotisations et du compte de l'association : nous préférons Garradin <<http://dev.kd2.org/garradin/>> mais nous ne l'avons pas encore mis en place.

Pour le siège social, la question est débattue entre une adresse à Paris, où les membres du bureau se retrouvent régulièrement, ou près de l'un des domiciles.

À l'issue du débat, les points suivants ont été décidés à l'unanimité :

- le siège social de l'association va être transféré à Cergy dans le Val-d'Oise (95). Ceci nécessite une modification de l'article 3 des statuts de l'association ;
- le site doit être mis à jour avec une page décrivant l'association et son fonctionnement, une page principale moins technique et décrivant plus la philosophie du projet (la partie technique pouvant être dans une page à part). Il faut également mettre à jour les vidéos et captures d'écran.

Les points suivants ont également été soulevés et délibérés :

- Salut à Toi a participé à une réunion XMPP (« XMPP summit 17 ») et au FOSDEM entre le 29 janvier et le 1er février 2015 ;
- le dossier pour le système de paiement en ligne « apayer.fr » a été validé par la banque ;
- les adhésions ne sont pas encore officiellement ouvertes, nous attendons la mise en place du nouveau site.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11 heures 45.

Signatures :

Adrien Cossa

Jérôme Poisson

